

*Direction Générale des Services*

*Tél. 03 20 66 58 24*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,  
Le 18 décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 décembre 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----  
*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le 26 décembre 2024*  
-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Adjointes au Maire,

Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Gaëtan DECOSTER, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES**

Karima CHOUIA ayant donné procuration à Mathilde LOUCHART  
Sabine HONORE ayant donné procuration à Francis VERCAMER  
Fabienne LEPERS ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR  
Thérèse NOCLAIN ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY  
Laurent PASTOUR ayant donné procuration à Bruno DUQUESNOY  
Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Jean-François LECLERCQ

**DEL/2024/AS/131**  
**RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS DE LOCAUX ET DE MATERIEL**  
**DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA COHESION SOCIALE**

Par différentes délibérations, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs, de mise à disposition de locaux et de matériels de plusieurs associations. Certaines étant à échéance, il convient de les renouveler.

Lors de l'attribution d'aides aux associations et en respect de la réglementation en vigueur, la Ville privilégie l'intérêt local. Ce dernier désigne l'intérêt direct ou indirect apporté aux Hémois. Les associations sont ainsi invitées à privilégier les inscriptions des adhérents et usagers hémois à minimum 50% et à mettre en place une politique tarifaire différenciée pour les Hémois et les extérieurs. En outre, la trésorerie des associations ne peut être nettement plus élevée que le montant de la subvention demandée, en l'occurrence, pas plus de 6 mois de fonds de roulement pour les associations ayant des salariés. Enfin, il est suggéré d'assurer une recherche de financement diversifiée.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie, Administration Générale du 9 décembre 2024,

Vu l'avis consultatif de la Commission action sociale, logement et politique de la ville du 7 décembre 2024,

A l'exception des élus intéressés ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal :

- accepte les termes des conventions ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents concernant les associations reprises ci-dessous.

Numéro	ASSOCIATIONS	CONVENTION
18	AISE	Mise à disposition de locaux et matériel roulant
19	AMICALE DONNEURS DE SANG (et Média)	Mise à disposition de locaux
20	AMIS DE BEAUMONT (et Amicale Brossolette-Aric - Créa d'abord)	Mise à disposition de locaux communs.
21	ASSOCIATION POUR LA PARTICIPATION DES HABITANTS	. Mise à disposition de locaux . Annexe sorties familiales . Annexe gestion du PIC . Annexe Conseil Citoyen.
22	ESPACE DE VIE SAINT EXUPERY	Mise à disposition de locaux
23	IMAGE ET PENSEE et SYNDICAT D'INITIATIVE	Mise à disposition de locaux communs
24	ITAL UIL	Convention d'objectifs
25	PAUSE ET PARTAGE	Mise à disposition de locaux
26	RESTAURANTS DU COEUR	Mise à disposition de locaux
27	SPIP	Convention d'objectifs
28	WIMOOV	Mise à disposition de locaux

Comme suit :

Considérant la prévention des conflits d'intérêt et conformément à la règle de participation aux votes qui a été présentée en préambule de la délibération relative aux renouvellements de conventions associatives sociales,

La convention de mise à disposition de locaux n°18 à l'association AISE a été adoptée à 31 voix pour ; Monsieur Bruno DUQUESNOY et Madame Guislaine BUYCK n'ayant pas pris part au vote,

La convention de mise à disposition de locaux n°21 à l'association ASSOCIATION POUR LA PARTICIPATION DES HABITANTS a été adoptée à 31 voix pour ; Monsieur Kamel MAHTOUR n'ayant pas pris part au vote,

La convention de mise à disposition de locaux n°22 à l'association ESPACE DE VIE SAINT EXUPERY a été adoptée à 31 voix pour ; Monsieur Philippe SIBILLE (déport au profit de Ghislaine BUYCK) n'ayant pas pris part au vote,

La convention de mise à disposition de locaux n°23 à l'association IMAGE ET PENSEE a été adoptée à 27 voix pour ; Messieurs Jean François LECLERCQ, Guillaume BOCQUET, Mesdames Blandine LEPLAT, Emmanuelle GUILLAIN, Chantal LAHARNAR, Fatima KARRAD n'ayant pas pris part au vote,

La convention de mise à disposition de locaux n°25 à l'association PAUSE ET PARTAGE a été adoptée à 31 voix pour ; Madame Fatima KARRAD (déport au profit de Ghislaine BUYCK) n'ayant pas pris part au vote,

Les autres conventions n°19 à 20, la 24, les 26 à 28 ont quant à elles été adoptées à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

